

## NOTE POUR TOUS LES SERVICES

Objet : Préparation au concours interne d'entrée à l'Institut national du service public - session 2025

P.J. : 5 annexes

L'Institut de la Gestion Publique et du Développement Économique (IGPDE) organise, à l'intention des fonctionnaires et agents de l'État réunissant les conditions requises pour se présenter au concours 2025, une préparation au concours interne d'entrée à l'Institut national du service public (INSP).

Les conditions statutaires pour participer à cette préparation, son organisation et les modalités d'inscription sont précisées en annexes.

**Les inscriptions à la préparation sont ouvertes jusqu'au 15 juillet 2024 inclus. Deux périodes complémentaires d'inscription seront proposées du 4 au 14 octobre inclus et du 10 au 19 décembre inclus.**

Le coût de cette préparation peut être soit à la charge de l'agent (inscription individuelle), soit à la charge des administrations (inscription sous convention).

Les administrations souhaitant prendre en charge l'inscription de leurs agents à cette préparation ont la possibilité de passer commande à l'IGPDE, au plus tard le **10 juillet 2024**, sous deux formes : la première permet aux candidats de bénéficier de la préparation en ligne (commande A) et la deuxième permet aux candidats d'accéder à la préparation en ligne complétée par des fascicules au format papier (commande B).

Dans un souci d'amélioration de ses prestations, l'IGPDE invite fortement les candidats, lors de leur inscription en ligne, à procéder au règlement par carte bancaire. Pour ce faire, les candidats, y compris ceux dont la formation serait prise en charge par leur administration, doivent se connecter à l'adresse suivante :

<https://catalogue.igpde.finances.gouv.fr/1812-concours-interne-d-entree-a-l-insp-insp-2024-2025.html>

Je vous serais obligée de bien vouloir prendre toutes dispositions pour que les agents placés sous votre autorité puissent prendre connaissance de la présente note dans les meilleurs délais.

La directrice des Études



Isabelle ROUSSEL



## PRÉPARATION AU CONCOURS INTERNE D'ENTRÉE À L'INSP - SESSION 2025

### LE CONCOURS

#### I - CONDITIONS REQUISES POUR S'INSCRIRE A LA PRÉPARATION

Les épreuves sont accessibles aux fonctionnaires et agents contractuels de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent ou d'une organisation internationale intergouvernementale ainsi qu'aux militaires et aux magistrats justifiant de **quatre années au moins de services publics effectifs** au 1<sup>er</sup> janvier 2025 (décret n° 2023-30 du 25 janvier 2023 relatif aux conditions d'accès et aux formations de l'Institut national du service public).

Par ailleurs, il faut être français ou posséder la nationalité d'un des États membres de l'Union européenne ou de l'un des États partie à l'Espace économique européen (loi n° 2005-843 du 26 juillet 2005).

Les périodes de stages et de formation ne sont pas comptabilisées.

#### II - NATURE DES ÉPREUVES

L'arrêté du 21 mars 2023 modifié fixe la nature des épreuves et les conditions d'organisation du concours (JO du 22 mars 2023).

Épreuves écrites d'admissibilité	Durée	Coeff.
1- Question contemporaine d'ordre général : note de réflexion	5h	2
2- Droit public <b>ou</b> économie : note opérationnelle	5h	3
3- Questions à réponses courtes (QRC) pouvant porter sur les finances publiques, les questions sociales et les questions européennes et internationales	5h	3
4- Cas pratique à partir d'un dossier	4h	2
Épreuves orales d'admission	Durée	Coeff.
1- Entretien avec le jury à partir d'un dossier (expérience professionnelle)	1h	7
2- Mise en situation collective	1h max	5
3- Langue anglaise	30 mn	1

#### III - RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

##### A - Sur le concours (conditions, nature et programme des épreuves, dossier d'inscription au concours)

Le dossier d'inscription au concours sera disponible à l'INSP à l'adresse suivante :

INSTITUT NATIONAL DU SERVICE PUBLIC  
Pôle des concours et cycles préparatoires  
1 rue Sainte Marguerite  
67080 STRASBOURG CEDEX

L'inscription en ligne est uniquement disponible sur le site : <https://insp.gouv.fr/>

**La date de disponibilité du dossier n'est pas encore connue.**

## **B - Sur la préparation**

À l'adresse suivante :

Institut de la Gestion Publique et du Développement Économique  
20 allée Georges Pompidou  
94306 VINCENNES CEDEX

Responsables de la préparation :

Mme Marie-Ange REITZ                      [insp.igpde@finances.gouv.fr](mailto:insp.igpde@finances.gouv.fr)

Mme Céline CAMILLERI                      [insp.igpde@finances.gouv.fr](mailto:insp.igpde@finances.gouv.fr)

## **C - Sur le congé de formation professionnelle ou demande de mobilisation du CPF (compte personnel de formation)**

Les candidats qui envisagent de demander un congé de formation professionnelle à leur administration peuvent obtenir des renseignements en consultant le site Internet de l'IGPDE à la rubrique « préparations aux concours ».

Ils peuvent également s'adresser à M. Lucien TANGUY par téléphone au 01 58 64 80 80 ou par voie électronique : [prepas-concours.igpde@finances.gouv.fr](mailto:prepas-concours.igpde@finances.gouv.fr)

**Gestion du CPF** : en cas de demande de mobilisation du compte personnel de formation (CPF) pour cette préparation, la gestion dudit CPF est à la charge de l'administration qui l'accorde à l'agent.

## **IV. CALENDRIER PRÉVISIONNEL DU CONCOURS INSP (SOUS RESERVE)**

- Inscriptions : mi-novembre 2024 à mi-janvier 2025 (l'inscription au concours se fait auprès de l'INSP)
- Épreuves écrites d'admissibilité : fin mars 2025
- Épreuves orales d'admission : mi-mai à mi-juillet 2025
- Résultats : mi-juillet 2025
- Début de la scolarité à l'INSP : 1<sup>er</sup> septembre 2025



## PRÉPARATION AU CONCOURS INTERNE D'ENTRÉE À L'INSP - SESSION 2025

### LA PRÉPARATION

La préparation est ouverte aux fonctionnaires et agents de l'État réunissant les conditions requises pour se présenter en 2025 aux épreuves du concours d'entrée à l'INSP.

Elle est organisée sous forme d'un enseignement à distance (fascicules au format papier ou mis en ligne) complété par des cours magistraux accessibles sur la plateforme de formation à distance au format audio et des conférences en ligne.

#### I. LA PRÉPARATION À DISTANCE

La préparation à distance se présente sous la forme de 5 fascicules, publiés de septembre 2024 à février 2025 contenant des conseils méthodologiques, des fiches et chroniques d'actualité ainsi que des devoirs à envoyer à la correction.

Les documents et contenus fournis par l'IGPDE étant non publics, ils n'ont pas vocation à être utilisés dans un outil d'IA générative.

#### A - LES SUPPORTS

##### - Préparation « en ligne »

Les candidats accéderont à la préparation via la plateforme de formation à distance de l'IGPDE (sur internet).

<https://formation.igpde.finances.gouv.fr/>

L'accès à cette plateforme est conditionné aux prérequis techniques suivants :

- avoir un accès Internet avec des débits d'envoi et de réception supérieur à 1Mb/s,
- se connecter de préférence via le navigateur Mozilla Firefox ou Edge, à jour.

Les candidats s'inscrivant à la préparation recevront par courriel en début de session les modalités de connexion. Il est recommandé que les candidats indiquent leur adresse électronique professionnelle qui sera leur futur identifiant de connexion à la plateforme et l'adresse mail de contact pour les échanges avec l'équipe pédagogique.

La publication sur le site internet suivra le rythme de parution des fascicules papier.

##### - Préparation au format « papier »

Les candidats inscrits à la préparation au format papier bénéficieront également de la préparation mise en ligne sur la plateforme de formation de l'IGPDE.

## B - LES ENTRAÎNEMENTS AUX ÉPREUVES

Outre les devoirs proposés dans les supports, trois types d'entraînement aux épreuves sont organisés :

- Un galop d'essai, portant sur chaque matière d'admissibilité, sera organisé les vendredis 18 et 25 octobre 2024 et les lundis 21, 28 octobre et 4 novembre 2024 après-midi dans les locaux de l'IGPDE ou à distance. Dans cette dernière hypothèse, un délai de 2 jours est accordé pour envoyer le devoir à la correction.

Lors de cette série de galops d'essai, les stagiaires pourront composer dans les deux matières : droit ET économie. En novembre 2024, les stagiaires seront amenés à choisir droit OU économie, à l'instar de l'épreuve du concours. À compter de ce choix, seules seront corrigées les copies des devoirs et concours blancs dans la matière choisie. Quelle que soit l'option choisie, les stagiaires resteront destinataires des cours magistraux et fascicules dans les deux matières.

- Deux concours blancs portant sur les matières d'admissibilité se dérouleront en décembre 2024 et en février 2025 dans les locaux de l'Institut à Vincennes ou à distance. Dans cette dernière hypothèse, tous les devoirs devront être envoyés à la correction au plus tard le lundi suivant la semaine de concours blanc.
- Les jurys fictifs : les candidats admissibles pourront, sur demande, bénéficier d'entraînements aux épreuves orales à Vincennes, dans la limite des places disponibles.

Si la situation l'exige, l'IGPDE se réserve la possibilité de proposer des solutions de substitution au présentiel.

## II. LES COURS MAGISTRAUX

Des cours hebdomadaires portant sur le droit public, l'économie, la question contemporaine d'ordre général, la résolution d'un cas pratique, les questions sociales, européennes, internationales et les finances publiques seront organisés de septembre 2024 à février 2025.

Tous les cours seront proposés à distance au format audio. Les enregistrements, supports et autres documentations seront accessibles sur la plateforme pédagogique de l'IGPDE.

A plusieurs reprises au cours de l'année, des cours magistraux seront au format de conférence en ligne en direct. Le calendrier sera précisé ultérieurement.

La responsable de la préparation est :

Mme Marie-Ange REITZ - [insp.igpde@finances.gouv.fr](mailto:insp.igpde@finances.gouv.fr)

## III. LE CYCLE SPÉCIAL

Un cycle spécial sera organisé par l'IGPDE durant deux semaines en février 2025. Il est réservé aux préparants les plus assidus et les plus méritants au regard des devoirs rendus, dans la limite d'une vingtaine de places.

Les modalités d'organisation et d'inscription à ce cycle seront précisées aux préparants en octobre, dans le fascicule 2.

La responsable de la préparation est :

Mme Céline CAMILLERI - [insp.igpde@finances.gouv.fr](mailto:insp.igpde@finances.gouv.fr)

## IV. L'ACCES A DES RESSOURCES NUMERIQUES EN LIGNE

En cours de préparation, l'IGPDE donnera accès à :

- la revue en ligne « Acteurs publics »
- la plateforme CAIRN



## PRÉPARATION AU CONCOURS D'ENTRÉE À L'INSP - SESSION 2025

### L'INSCRIPTION À LA PRÉPARATION

**Attention : l'inscription à la préparation ne vaut pas inscription au concours INSP.**

Les candidats peuvent s'inscrire soit individuellement, soit par l'intermédiaire de leur administration.

**La date limite d'inscription à la préparation est le 15 juillet 2024 (inscription individuelle) ou le 10 juillet 2024 (inscription sous convention).**

Par ailleurs, deux périodes complémentaires d'inscription seront proposées **du 4 au 14 octobre inclus et du 10 au 19 décembre inclus.**

**Attention : les candidats inscrits lors de cette seconde période du 10 au 19 décembre 2024, soit après la date de parution du troisième fascicule fixée au 29 novembre 2024, ne pourront pas envoyer les copies des devoirs proposés dans les deux premiers fascicules.**

**Le choix et la forme de la préparation (fascicules mis en ligne ou format papier + mis en ligne) sont définitifs.**

#### I. INSCRIPTION INDIVIDUELLE

##### A - À LA PRÉPARATION À DISTANCE

###### - Prestations fournies :

- 5 fascicules (format papier et/ou en ligne) ;
- la participation aux concours blancs et au galop d'essai ;
- la participation au cycle spécial pour les candidats les plus assidus et méritants ;
- la participation aux jurys fictifs pour les candidats admissibles (dans la limite des places disponibles).
- l'accès en ligne aux cours magistraux au format audio et des conférences en ligne ;
- l'accès au centre de documentation pédagogique de l'IGPDE, en consultation en salle de lecture.

###### - Tarifs

- |   |      |
|---|------|
| - Préparation en ligne :                      | 190€ |
| - Fascicules papier et préparation en ligne : | 550€ |

#### II. INSCRIPTION PAR L'ADMINISTRATION

Les administrations ont la possibilité de prendre en charge les frais d'inscription de leurs agents. Deux possibilités sont offertes :

##### A - COMMANDE A

L'administration souhaite inscrire un ou plusieurs agents **uniquement à la préparation en ligne organisée par l'Institut.**

**- Prestations fournies :**

- 5 fascicules (uniquement en ligne) ;
- l'accès en ligne aux cours magistraux au format audio et des conférences en ligne ;
- l'accès au centre de documentation pédagogique de l'IGPDE ;
- la participation aux concours blancs et au galop d'essai ;
- la participation au cycle spécial pour les candidats les plus assidus et méritants ;
- la participation aux jurys fictifs pour les candidats admissibles (dans la limite des places disponibles) ;
- sur demande de l'administration, le nombre de devoirs rendus (en fin de préparation).

**- Tarifs**

- Préparation en ligne : 465 €

**B - COMMANDE B**

L'administration souhaite inscrire un ou plusieurs agents à la préparation en ligne **et aux fascicules papier**.

**- Prestations fournies :**

- les prestations de la commande A ;
- 5 fascicules papier.

**- Tarifs**

- Fascicules papier et préparation en ligne : 950 €

**III. MODALITÉS D'INSCRIPTION****A - INSCRIPTION INDIVIDUELLE**

Après avoir validé leur inscription en ligne :

- s'ils ont opté pour le règlement par carte bancaire, celui-ci se faisant directement sur le site, aucun document n'est à transmettre au régisseur.
- tout règlement par chèque, libellé à l'ordre du **régisseur de recettes du Secrétariat général du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique (MEFSIN)** et au dos duquel sera **noté le numéro de commande**, devra être adressé au plus tard le **15 juillet 2024 pour la première période d'inscription** (le 14 octobre ou le 19 décembre 2024 pour les périodes d'inscription complémentaires) au :

Régisseur de recettes du SG du MEFSIN  
Télédoc 639  
120 rue de Bercy  
75572 PARIS CEDEX 12

Un mail de confirmation d'inscription sera transmis par courrier électronique après validation définitive de l'inscription par nos services.

**En cas d'inscription erronée ou de rétractation, l'IGPDE rembourse les frais de participation dans un délai de 14 jours après l'inscription et tant que le parcours n'a pas été ouvert. Tout parcours commencé est dû. Les candidats doivent donc être vigilants lors de leur inscription.**

**Le choix du support est définitif. Il n'est pas possible de changer de type d'inscription en cours de préparation.**

**Par ailleurs, aucun paiement fractionné et/ou différé n'est accepté.**

**Aucune inscription ne sera possible en-dehors des périodes d'ouverture des inscriptions.**

#### **B - INSCRIPTION PAR L'ADMINISTRATION**

**Aucun paiement fractionné et/ou différé n'est accepté.**

Après son inscription en ligne sur le site de l'IGPDE, le candidat devra imprimer son bulletin d'inscription et l'adresser au service de son ministère qui prend en charge l'inscription.

**ATTENTION : Il appartient au candidat, avant la date limite d'inscription, de vérifier l'acceptation de son inscription par son administration pour s'inscrire en ligne, à défaut, à titre individuel, sur le site de l'IGPDE.**

Les administrations souhaitant prendre en charge l'inscription de leurs agents sont invitées à remplir le formulaire (annexe IV, page 1), à recenser l'ensemble des candidatures à l'aide du tableau joint (annexe IV, page 2) en vérifiant que chaque bulletin d'inscription est dûment renseigné et que chaque candidat remplit bien les conditions pour concourir à la session 2025 puis à adresser à l'IGPDE le dossier d'inscription complet comprenant :

- le bon de commande ou à défaut une lettre comportant un numéro d'engagement comptable,
- le formulaire de renseignements,
- le tableau de recensement des candidatures.

**En fin de préparation**, le département de la gestion financière et comptable de l'IGPDE adressera un mémoire de facturation au service commanditaire.

**Les commanditaires s'engagent à régler à l'IGPDE les sommes dues.**

**LES BULLETINS OU DOSSIERS D'INSCRIPTION SONT À RENVOYER PAR  
MESSAGERIE  
D'ICI LE 10 JUILLET 2024  
A**

[insp.igpde@finances.gouv.fr](mailto:insp.igpde@finances.gouv.fr)



**FORMULAIRE**

(à renvoyer à l'IGPDE accompagné du bon de commande et du tableau de recensement - par messagerie à [insp.igpde@finances.gouv.fr](mailto:insp.igpde@finances.gouv.fr))

<b>PRÉPARATION AU CONCOURS INTERNE D'ENTRÉE À L'INSP SESSION 2025</b>	<b>ATTENTION CE DOCUMENT N'EST PAS LE BON DE COMMANDE MERCİ DE JOINDRE LE BON DE COMMANDE SIGNÉ</b>
---	---

**Administration commanditaire :**

Nom

Adresse

N° Siret

**Nom du correspondant de l'IGPDE dans votre administration :**

Adresse :

Téléphone :

Fax :

Adresse électronique :

**Nom et qualité de la personne habilitée à signer le bon de commande :**

**Nom du service payeur**

Adresse du service payeur

Téléphone :

**Modalités de règlement**

Ordonnance directe de virement  mandat administratif   
(rapprochez-vous de votre service payeur pour cocher la case correspondante)

**Bon de commande n° :**

Je, soussigné(e), reconnais avoir été informé(e) :

- que la date de clôture des inscriptions est fixée au **10 juillet 2024** ;
- que tout dossier incomplet ou hors délai sera rejeté ;
- qu'en cas de changement d'affectation, de service ou d'administration d'un agent, la prise en charge financière sera assurée par le service signataire ;
- que le signataire s'engage à régler à l'amiable tout différend qui pourrait survenir entre lui et l'IGPDE.

Fait à

Signature et qualité :

Votre contact à l'IGPDE : Mme Marie-Ange REITZ - 01 58 64 80 08 -  
[insp.igpde@finances.gouv.fr](mailto:insp.igpde@finances.gouv.fr)

<b>LISTE DES CANDIDATS À INSCRIRE EN COMMANDE A (préparation en ligne uniquement)</b>				<b>LISTE DES CANDIDATS À INSCRIRE EN COMMANDE B (fascicules papier et préparation en ligne)</b>		
	<b>NOM</b>	<b>PRÉNOM</b>	<b>Montant des frais d'inscription 465 €</b>	<b>NOM</b>	<b>PRÉNOM</b>	<b>Montant des frais d'inscription 950 €</b>
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
<b>Sous-total :</b>				<b>Sous-total :</b>		
<b>Total Général :</b>						

